

**AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE  
DE LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA  
(ALG)**

-----



**COMPTE RENDU**

**Réunion du Comité technique de coordination de la lutte  
antiacridienne dans les Etats membres de l'Autorité du  
Liptako-Gourma**

*Ouagadougou, du 02 au 04 juillet 2014*

Juillet 2014

# Introduction

Du 02 au 04 juillet 2014, s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, la sixième réunion du Comité technique de coordination de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de l'Autorité de Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG).

Créé par décision n° 05/013/PCM/ALG, le 30 décembre 2005, après consultation et avis des Ministres en charge de la protection des végétaux des Etats membres, le Comité est placé sous la présidence du Directeur Général de l'ALG qui assure l'animation, la coordination et le suivi des activités en relation avec les Représentants des ministères concernés des Etats membres et les Correspondants nationaux de l'ALG.

Il se réunit deux (02) fois par an, mais les réunions du Comité ont connu un arrêt depuis 2010.

La reprise de cette activité s'inscrit en droite ligne de l'intérêt manifeste de l'ALG de répondre à sa mission qui est de promouvoir la sécurité alimentaire dans la Région du Liptako-Gourma à travers des actions de prévention des attaques des nuisibles des cultures.

Par ailleurs, les Ministres en charge de la protection des végétaux des pays membres de l'Autorité du Liptako-Gourma, lors de leur rencontre, le 03 avril 2014, à Niamey, au Niger, ont recommandé la dynamisation de ce Comité en vue d'une meilleure mutualisation des moyens dont dispose chaque pays pour faire face de manière plus efficace à la menace acridienne qui est permanente dans la sous région.

Ont pris part à cette rencontre, les délégués suivants :

## **Au niveau des Etats membres**

- Les Responsables chargés de la lutte antiacridienne ;
- les Responsables des structures en charge de la protection des végétaux ;
- les Correspondants nationaux de l'ALG.

## **Au niveau de l'ALG**

- Le Directeur Général ;
- le Chef du Département Développement Rural;
- le Chef du Bureau Central des Etudes et Projets ;
- le Chef du Service Agriculture et Elevage ;
- le Chef du Département Administratif et des Affaires Financières.

## **Au niveau des Partenaires techniques et financiers**

- le Représentant de la Commission de l'UEMOA ;

La liste nominative des participants est jointe en annexe 1.

# 1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une seule allocution, celle du Directeur Général de l'ALG.

Dans son discours (annexe 2), le DG a souligné l'importance de l'agriculture dans l'économie des trois pays. Il a rappelé l'action néfaste des divers déprédateurs notamment les acridiens qui sont à l'origine d'importantes pertes de production.

Le DG a également demandé aux participants d'entamer des réflexions sur des questions à l'échelle des trois pays en matière de protection des végétaux d'une manière générale et de lutte contre le Criquet Pèlerin en particulier, dans l'esprit d'une mutualisation des moyens. Il les a enfin invités à réfléchir sur les mesures à développer pour une synergie de compétence et pour une utilisation solidaire des moyens matériels disponibles.

## 2. Déroulement des travaux

Les travaux ont commencé par la mise en place d'un bureau de séance composé ainsi qu'il suit :

**Président :** Monsieur SAWADOGO Lucien, Directeur de la Protection des Végétaux et du Conditionnement du Burkina Faso.

**Rapporteurs :**

- Monsieur FAKABA Diakité, Directeur du Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin du Mali
- Monsieur MOUDY Mamane Sani, Directeur Général de la Protection des Végétaux du Niger.

### 2.1. Examen et adoption de l'ordre du jour

Après quelques échanges sur l'opportunité de traiter le point relatif à la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet pèlerin qui est à terme depuis 2010, l'ordre du jour et le programme de la rencontre ont été adoptés (Annexe 3).

### 2.2. Point de la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique

Le Projet a visé, à long terme, un objectif de développement durable qui a été de contribuer à réduire la vulnérabilité des pays aux futures infestations, à travers l'amélioration des stratégies de prévention, des systèmes d'alerte précoce, de l'organisation de la réponse et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Les objectifs à court terme du Projet ont été de :

- organiser et mettre en œuvre des campagnes de lutte antiacridienne ;
- restaurer la capacité des productions agro - pastorales dans les zones touchées et l'assistance en matière de sécurité alimentaire ;
- renforcer les capacités des systèmes nationaux et régionaux de surveillance, d'alerte précoce et de réaction en vue de les rendre efficaces et durables.

*De manière spécifique, les résultats suivants ont été enregistrés par pays :*

### **Burkina Faso**

- restauration des capacités de production agro-sylvo-pastorales des populations touchées par l'invasion à travers 911 micro projets ;
- acquisition de matériel roulant (15 véhicules tout terrain 2 camions de transport des pesticides, 27 motos) 3 appareils de traitement autoportés; 11 radios mobiles et fixes (émetteur/récepteur), 10 kits de prospection et 3 000 kits de protection individuelle ;
- construction de cinq (5) magasins de stockage de pesticides ;
- réhabilitation des locaux des Bases phytosanitaires ;
- construction et l'équipement d'une salle de formation et de documentation à la DPVC
- mise en place d'un Observatoire National sur le Criquet Pèlerin ;
- élaboration d'un Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) et du cahier national de charges environnementales ;
- réhabilitation du centre de décontamination des emballages vides.

Le cout des réalisations s'élève à 4 233 442 133 FCFA avec une contrepartie de l'Etat de 157 066 000 FCFA.

### **Mali**

- Production agricole et pastorale des ménages restaurée avec 5000 micro dons;
- Vulnérabilité des populations des zones affectées par l'invasion acridienne atténuée avec 25 micro projets réalisés;
- Situation du Criquet pèlerin dans les aires de reproduction et les foyers de grégarisation maîtrisée;
- Capacités nationales de surveillance et d'alerte précoce renforcées avec la formation de 3 agents en master en acridologie, des chauffeurs en techniques d'application, des agents en prospection, techniques de pulvérisation, suivi environnemental et sanitaire, en communication etc.
- Lutte antiacridienne pérennisée avec des agents bien formés et l'acquisition d'une trentaine de véhicules, d'importantes quantités d'équipements; Construction de la Base d'Intervention de Gao et de Trois points d'appui à Kidal, Aguel Hoc et Yélimané, la réhabilitation du siège du Centre à Bamako.
- Utilisation des bio-pesticides promue par la formation des agents à son utilisation.

## Niger

- acquisition de 30 véhicules de prospection et de traitement, 4 camions de transport ;
- renforcement des capacités de 178 agents et 1260 brigadiers phytosanitaires, sur des thèmes multiples et variés
- suivi sanitaire de 38 agents impliqués dans la manipulation des pesticides, exposés aux organophosphorés et aux carbonates
- distribution de 1 718 tonnes de semences et 54 000 sachets de fongicide ayant servi à mettre en valeur 53 189 hectares et la mise à disposition d'intrants zootechniques aux éleveurs ;
- aménagement de 3 sites maraîchers pour 150 ha ;
- construction de 7 magasins de stockage d'oignon et de niébé ;
- financement de 15 microprojets à 161 groupements de producteurs ;
- neutralisation des résurgences signalées entre 2006 et 2010 sur plus de 5 000 hectares grâce à la prompte mobilisation des équipes de prospection, de surveillance et de lutte ;
- facilitation de l'échange d'informations acridienne entre les pays concernés par le fléau acridien.

La gestion globale du projet est jugée satisfaisante, avec un taux de décaissement global de 99,70 % au 20 novembre 2010. Le « scorecard » du projet est de 39 sur 42 et presque tous les indicateurs de résultats du projet ont atteint ou même dépassé leurs valeurs cibles de 2010.

De manière générale, la réunion a noté que le Projet a renforcé de manière significative les structures nationales de lutte antiacridienne dans les trois pays, tant du point de vue des ressources humaines (formation) que des moyens techniques.

Cependant, l'acquisition des avions de traitement n'a pas été jugée opportune, eu égard en particulier à la faible utilisation et aux frais que nécessitent l'entretien de ces appareils.

Pour la consolidation des acquis de ce projet, la réunion a recommandé la prise en compte du volet Criquet pèlerin dans la formulation du deuxième projet de protection des végétaux dans les pays membres de l' ALG.

### **2.3. Bilan de la campagne 2013-2014 en matière de lutte anti acridienne.**

Sur le plan du Criquet pèlerin, la situation a été globalement calme dans les trois pays. Seul le Niger a mené des opérations de lutte sur des surfaces limitées. Le Mali n'a pas mené des opérations dans la zone grégarigène en raison de la situation de crise qui a prévalu.

Des opérations de lutte ont été engagées contre les autres ravageurs, notamment contre les sauteriaux.

La synthèse des situations par pays se présente ainsi qu'il suit :

## **Burkina Faso**

La situation acridienne a été relativement calme dans la majorité des régions, mais quelques infestations localisées d'un complexe d'acridiens ont été enregistrées dans la région du Sahel. Des dégâts d'autres nuisibles (maladies, mauvaises herbes et oiseaux granivores) d'importance mineure ont été observés.

Au total, 57 967 ha ont été prospectés. Sur les 8 882ha infestés par les acridiens, 2 683ha ont été traités. Contre les autres nuisibles 12 971 ha ont été traités.

Une quantité de 7 019 litres de pesticides fournis par la DPVC ont été utilisés. 06 équipes ont été déployées à cet effet avec la collaboration des Agents régionaux et producteurs formés.

Des difficultés d'ordre techniques, matériel financier, etc. ont été relevées et des recommandations ont été formulées.

## **Mali**

La mise en œuvre des activités au cours de la campagne 2013/2014 a été caractérisée par une situation budgétaire essentiellement supportée par les ressources (insuffisantes) de l'Etat depuis la fin des projets PALUCP et EMPRES/RO.

La situation socio politique perturbée que connaît le pays avait entraîné le repli du personnel de la base d'intervention technique de Gao sur Bamako de mars 2012 à mars 2014, avec comme conséquence l'arrêt de toute activité de surveillance de la zone grégarigène.

La restauration des capacités du Centre a démarré avec la reconstitution du parc automobile (3 véhicules de l'Etat et 9 de la CLCPRO), des stocks d'appareils de traitement, des matériels de suivi environnemental, du matériel de camping, de prospection, des équipements de communication, du matériel de protection et du stock de pesticides (budget d'Etat et CLCPRO).

Toutefois, la persistance de l'insécurité résiduelle dans la zone grégarigène (régions de Kidal, Gao et Tombouctou) empêche jusqu'ici les opérations de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin dans cette zone.

Les conditions écologiques favorables constatées au Mali à partir du mois de juin 2013, suite aux pluies précocement enregistrées notamment dans la zone grégarigène, ont favorisé la reprise de la végétation naturelle. Des biotopes disséminés çà et là sur les différents versants de l'Adrar, dans le Timétrine voire le Tamesna ont présenté des conditions plus ou moins favorables au développement du Criquet pèlerin.

Plusieurs signalisations des brigades de veille sont ainsi parvenues au Centre faisant état de la présence d'essaims de Criquet pèlerin dans plusieurs localités à Kidal. Les équipes ont été déployées dans les zones adjacentes à l'aire grégarigène. La situation est restée calme dans ces zones. Aucun traitement n'a été effectué.

La situation des autres nuisibles a été relativement calme. Cependant des traitements ont été effectués sur le criquet arboricole qui commence à devenir un ravageur majeur et sur les oiseaux granivores. Le Mali dispose de quatre avions de traitement de type CESSNA qui pourraient être pris en compte dans la mutualisation des ressources.

## **Niger**

Contre le Criquet pèlerin, le CNLA a déployé 30 équipes (prospections, mixte et lutte) soit 768 personnes.

Au total, 233 704 ha ont été prospectés dans l'Aïr, le Tamesna et le Sahel des pâturages, 3 330 ha ont été déclarés infestés, soit 1,42% des superficies prospectées. Les opérations de traitements ont concerné les 811 ha qui ont atteint le seuil d'intervention.

On note aussi l'acquisition de 80 000 litres de pesticides, 20 véhicules de prospection et 10 appareils motorisés à dos.

De manière générale, la situation acridienne a été globalement calme en 2013. Toutes les superficies infestées nécessitant un traitement l'ont été, soit un taux de couverture de 100%. Le financement des principales activités a permis la maîtrise de début de résurgence signalée dans l'Aïr.

Concernant les autres ravageurs, 152 230 hectares ont été infestés dont 121 485 hectares par les sauteriaux. Les opérations de lutte ont concerné 93 416 hectares dont 70 493 hectares (75%) contre les sauteriaux.

Les traitements par voie aérienne (27 690 hectares) ont constitué 30% des superficies couvertes pendant la campagne. Le Niger dispose de quatre avions agricoles dont trois de type CESSNA et le Turbo Thrush acquis par le PLUCP. Ces appareils pourraient être pris en compte dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Le pays a enregistré des résultats encourageants en ce qui concerne la lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi de mil.

A l'issue des trois présentations, les discussions qui s'en sont suivies ont porté principalement sur :

- l'expérience du Niger en matière de lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi de mil ;
- le succès enregistré par le Mali sur l'élimination des contenants vides, la décontamination des sols et la destruction des pesticides obsolètes ;

- le changement de comportement du Criquet arboricole qui est en train de devenir un ravageur important.

## **2.4. Programme d'activités de lutte antiacridienne pour la campagne agricole 2014-2015**

### **Burkina Faso**

Dans l'optique d'une gestion prompte et efficace de la lutte antiacridienne, il est prévu la mise en place de six (6) équipes dans le croissant nord du pays qui est la zone par excellence d'activité acridienne importante.

Par ailleurs, il est prévu l'acquisition de pesticides, de deux (2) véhicules et l'organisation des sessions de formation en vue du renforcement des capacités des acteurs (agents et producteurs).

Pour la mise en œuvre du programme d'activités de la présente campagne agricole, un budget global de 315 000 000 FCFA a été adopté par les autorités nationales.

### **Mali**

Pour la campagne 2014-2015, le budget alloué par l'Etat est de **343 millions de francs CFA** prenant en compte les opérations de prospection/lutte, le fonctionnement courant du Centre, le salaire du personnel. Le Centre a aussi bénéficié d'un appui sur le budget **spécial** d'investissement de 100 millions de francs CFA pour l'achat de véhicules. Les équipes seront déployées cette année aussi au niveau des régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes.

Des activités de formation, de suivi environnemental et sanitaire (décontamination des sites), de communication et de suivi évaluations sont planifiées. Les activités de construction et de réhabilitation des infrastructures sont en cours à Gao.

Concernant les autres nuisibles, les objectifs de prospection et de traitement sont respectivement de 53 615 hectares et 23 115 hectares.

### **Niger**

L'objectif global du plan d'actions est de contribuer à garantir la sécurité alimentaire en renforçant la stratégie éprouvée de prévention, d'alerte précoce, de réaction rapide, et de réduction de l'impact environnemental de la lutte antiacridienne.

Des missions de surveillance, de lutte et d'évaluation des impacts des traitements antiacridiens avant, pendant et après une pulvérisation insecticide seront menées.

Le plan d'action prévoit aussi le renforcement de capacités de tous les acteurs (prospecteurs, chauffeurs, manœuvres, magasiniers, forces de défense et de sécurité).

Un cadre de suivi des résultats sera renseigné.

Les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissements prévues au titre de ce plan d'action sont évaluées à 1 587 766 000 F CFA qui seront pris en charge par l'Etat (335 millions) et les Fonds de soutien (1 252 766 000).

Concernant les autres ravageurs, le programme vise comme objectifs la protection de 300 000 hectares de cultures pluviales et irriguées. Les coûts relatifs à l'acquisition des pesticides, appareils de traitement et équipements de protection, aux formations des techniciens et des producteurs, au fonctionnement de la base aérienne sont estimés à environ **3,5 milliards F CFA** répartis entre l'Etat (3, 205 milliards dont 2, 105 milliards pour les pesticides et 372 millions pour la contrepartie du projet ALG) et les projets d'appui (295 millions).

## **2.5. Echanges sur les préoccupations issues des rencontres précédentes**

- **Collaboration transfrontalière entre les équipes de prospection et d'intervention des pays membres de l'ALG**

La réunion a noté l'insuffisance de collaboration entre les équipes de prospection et d'intervention des pays membres. Pour y remédier, les participants ont jugé nécessaire de créer un cadre réglementaire de collaboration transfrontalière en matière de lutte antiacridienne. Il a été demandé aux Etats de communiquer à l'ALG les informations sur les services des zones frontalières devant faire l'objet de constitution de brigades mixtes transfrontalières de la lutte antiacridienne et les noms des techniciens.

## **2.6. Mutualisation des moyens d'intervention et synergie d'actions pour faire face au fléau acridien et autres préoccupations phytosanitaires dans la sous région**

La réunion note que les moyens suivants peuvent être mutualisés sous l'égide de l'ALG:

- les compétences techniques : échanges d'experts selon les besoins
- les neuf aéronefs disponibles dans les trois pays
- les pesticides : une triangulation pourrait être envisagée.

Des sessions de formations conjointes pourraient être organisées.

En vue de redynamiser le comité technique et favoriser cette mutualisation des moyens d'intervention pour une gestion efficace du fléau acridien, la réunion propose :

- la tenue régulière des réunions conjointes du comité technique et de la rencontre des ministres en charge de la PV ;
- l'organisation d'une rencontre des responsables en session extraordinaire du comité en cas de recrudescence ou d'invasion acridienne pour évaluer la situation et proposer un plan d'action aux ministres.,

La réunion a insisté sur l'envoi par les pays des bulletins mensuels au plus tard le 5 du mois suivant. , L'ALG doit envoyer la synthèse des bulletins par mail aux trois pays (services et ministres), au plus tard le 15 du même mois.

Concernant les nouvelles préoccupations phytosanitaires d'envergure sous-régionale, la réunion a jugé nécessaire l'échange d'expériences, la collaboration et les appuis mutuels entre les Etats en matière de :

- ✓ lutte contre les oiseaux granivores
- ✓ lutte contre la chenille mineuse de l'épi de mil
- ✓ lutte contre la mineuse de la tomate
- ✓ lutte contre les mouches des fruits
- ✓ l'élimination des contenants vides, la décontamination des sols et la destruction des pesticides obsolètes.

### **2.7. Financement des réunions du Comité technique de coordination de la lutte antiacridienne**

La réunion a relevé dans la Décision n°05/013/PCM/ALG du 30 décembre 2005 que le financement des réunions du Comité est à la charge du budget de l'ALG. Aussi, si l'Institution rencontre des difficultés pour l'organisation de ces rencontres, elle se doit de porter cette question au Conseil des Ministres.

## RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux de la sixième réunion du Comité technique de coordination de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de l'Autorité du Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma, tenue du 02 au 04 juillet 2014, les participants recommandent :

### Aux Etats

**Recommandation n°1** : de prendre en compte la composante « lutte contre le Criquet pèlerin » dans la formulation du nouveau projet de protection des végétaux ;

**Recommandation n°2** : de favoriser l'échange d'expériences en matière de lutte contre les oiseaux granivores, la chenille mineuse de l'épi de mil, la mineuse de la tomate, les mouches des fruits et d'élimination des contenants vides, de décontamination des sols et de destruction des pesticides obsolètes ;

**Recommandation n°3** : de transmettre régulièrement à l'ALG les bulletins phytosanitaires mensuels ;

**Recommandation n° 4** : de communiquer à l'ALG les informations sur les services des zones frontalières devant faire l'objet de constitution de brigades mixtes transfrontalières de la lutte antiacridienne ainsi que les noms des techniciens ;

### A l'ALG

**Recommandation n° 5** : de proposer un cadre réglementaire de collaboration transfrontalière en matière de lutte antiacridienne ;

**Recommandation n° 6** : d'envoyer les bulletins mensuels aux services des trois pays ainsi qu'aux Ministres, par voie électronique ;

**Recommandation n°7** : de prendre contact avec la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) en vue de sa participation aux travaux de la Commission en qualité d'observateur ;

**Recommandation n°8** : d'organiser, en cas de crise, la mutualisation des moyens disponibles (techniciens, logistiques, aéronefs et pesticides) dans les pays.

Fait à Ouagadougou le 04 juillet 2014.

Le Président : Monsieur SAWADOGO Lucien

Les Rapporteurs : Monsieur DIAKITE Fakaba  
Monsieur MOUDY Mamane Sani

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la sixième réunion du Comité technique de coordination de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de l'Autorité du Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma, tenue du 02 au 04 juillet 2014 à Ouagadougou, expriment leur profonde gratitude aux Autorités et au Peuple du FASO pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié durant leur séjour.

Ils expriment également leurs remerciements à la Direction Générale de l'ALG pour la parfaite organisation de la rencontre.

Les participants adressent leurs remerciements à la Commission de l'UEMOA pour sa participation active aux travaux du Comité.

Fait à Ouagadougou le 04 juillet 2014.

Les participants

# Annexe 1

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS  
A LA SIXIEME RENCONTRE DU COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION  
DE LA LUTTE ANTIACRIDIEENNE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'AUTORITE DU  
LIPTAKO-GOURMA  
(OUAGADOUGOU, LES 02, 03 ET 04 JUILLET 2014)**

-----  
**BURKINA FASO**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	FONCTION	TEL. ADRESSES E.MAIL
<b>BURKINA FASO</b>			
01	SAWADOGO Lucien	Directeur de la Protection des Végétaux	(00226) 71 89 59 65 <a href="mailto:sawadogolucien12@yahoo.fr">sawadogolucien12@yahoo.fr</a>
02	COMPAORE/YONLI Brigitte M.S.W.	Correspondante Nationale ALG	(00226) 70 15 10 43 <a href="mailto:yonibrigitte@yahoo.fr">yonibrigitte@yahoo.fr</a>
03	BAMBARA L. Gustave	Chef SSPI	(00226) 7017 39 14 <a href="mailto:lgustbamb2005@yahoo.fr">lgustbamb2005@yahoo.fr</a>
<b>REPUBLIQUE DU MALI</b>			
04	Djibouroula TOGOLA	Correspondant National /ALG C/CAB, Ministère des Mines	(00223) 79 22 21 28 <a href="mailto:itiemali@yahoo.fr">itiemali@yahoo.fr</a>
05	Biramou SISSOKO	Directeur Général de l'OPV	(00226) 76 31 08 63 <a href="mailto:biramou.sissoko@yahoo.fr">biramou.sissoko@yahoo.fr</a>
06	Fakaba DIAKITE	Directeur National Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP)	(00223) 20 22 01 83 (00223) 66 74 96 01 <a href="mailto:diakitfakab@gmail.com">diakitfakab@gmail.com</a>

--	--	--	--

2

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>TEL. ADRESSES E.MAIL</b>
<b>REPUBLIQUE DU NIGER</b>			
07	MOUDY Mamane Sani	Directeur Général de la Protection des Végétaux	(00227) 96 98 08 26 <a href="mailto:moudymamanesani@yahoo.fr">moudymamanesani@yahoo.fr</a>
08	Madame MOUSSA Mariama SIDDO	Correspondante Nationale ALG	(00227) 93 92 28 63 <a href="mailto:Sidido.mariama@yahoo.fr">Sidido.mariama@yahoo.fr</a>
09	ABOU Moumouni	Directeur Général du Centre National de Lutte Antiacridienne	(00227) 96 26 21 46 <a href="mailto:a.moumin@yahoo.fr">a.moumin@yahoo.fr</a>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUE ET FINANCIER</b>			
10	SANOU Hilaire	Chargé de la sécurité sanitaire des Végétaux	(0026) 73 40 08 84 <a href="mailto:hsanou@uemoa.int">hsanou@uemoa.int</a>
<b>AUTORITE DU LIPTAKO-GOURMA</b>			
11	El Hadj Hamidou AMANI	Chef du DDR	(00226) 78 82 94 40 <a href="mailto:amani-elhadjhamidou@yahoo.fr">amani-elhadjhamidou@yahoo.fr</a>
12	KONE Sibiri	Chef du SAE	(00223) 70 26 25 57 <a href="mailto:s_kone55@yahoo.fr">s_kone55@yahoo.fr</a>
13	NANA Eric	Chef du DAAF	(00226) 71 89 18 97

			<u><a href="mailto:ericbf@yahoo.fr">ericbf@yahoo.fr</a></u>
14	SANOU Robert	Chef du BCEP	(0026) 70 25 97 99 <u><a href="mailto:souarobs@yahoo.fr">souarobs@yahoo.fr</a></u>

## Annexe 2

# AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA (ALG)

-----



Discours d'ouverture du Directeur Général de l'ALG

- Mesdames et Messieurs les Experts des Etats membres et de la Direction Générale de l'ALG,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au siège de l' ALG, notre maison commune et vous exprimer mes sincères remerciements pour avoir bien voulu, par votre présence, témoigner le grand intérêt que vous portez au développement des trois pays membres de l'ALG, j'ai cité le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Je me réjouis de constater, une fois de plus, que les Etats membres, malgré un contexte socio économique difficile, n'ont ménagé aucun effort pour permettre la tenue de cette rencontre qui illustre à juste titre notre attachement et notre foi au développement de la région.

**Mesdames et Messieurs,**

L'importance de l'agriculture dans l'économie de nos trois pays est considérable et c'est à juste titre que nos gouvernements déploient des efforts, pour que ce secteur majeur joue pleinement son rôle moteur dans notre développement socio-économique.

Notre agriculture, en plus des conditions de production difficiles, souffre de l'action néfaste des ravageurs et déprédateurs, notamment les acridiens qui sont à l'origine d'importantes pertes qui réduisent ainsi nos efforts de production.

C'est conscient des dangers que laissent présager ces ravageurs sur les campagnes agricoles et du désir des trois Etats membres de l'ALG d'agir en commun, que nos Hautes Autorités ont décidé en 2005 de la création d'un Comité technique de coordination de la lutte anti acridienne afin de lutter efficacement contre ledit fléau dans la Région du Liptako-Gourma.

Le Comité se réunit deux fois par an mais, pour des questions de disponibilité financière, il n'a pas pu tenir ses réunions durant les trois dernières campagnes agricoles.

La deuxième rencontre des Ministres en charge de la Protection des Végétaux, tenue le 03 avril 2014, à Niamey, au Niger, a recommandé la dynamisation dudit Comité en

vue d'une meilleure mutualisation des moyens dont dispose chaque pays pour faire face, de manière plus efficace, à la menace acridienne qui est permanente dans la sous région. A cet effet, la réunion des Ministres a demandé qu'une rencontre du Comité se tienne dans les meilleurs délais.

La présente rencontre du Comité s'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre de cette recommandation.

**Mesdames et Messieurs,**

Il s'agira pour nous, durant ces trois jours de réunion, de jeter un regard rétrospectif sur les acquis des projets de lutte d'urgence contre le Criquet Pèlerin que nos trois pays ont eu à exécuter sous financement de la Banque Mondiale, passer en revue les activités menées en matière de lutte anti acridienne durant la campagne écoulée, ainsi que celles programmées pour la campagne en cours. Il s'agira enfin, comme précédemment énoncé, d'entamer des réflexions sur des questions à l'échelle des trois pays en matière de protection des végétaux d'une manière générale et de lutte contre le Criquet Pèlerin en particulier.

C'est dire que dans l'esprit d'une mutualisation des moyens dont dispose chaque pays pour faire face aux ennemis des cultures, il est à réfléchir sur les mesures à développer la synergie de compétence et à utiliser solidairement les moyens matériels disponibles.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais terminer mon propos sans renouveler, une fois encore, mes remerciements aux Autorités des Etats membres de l'ALG et à l'ensemble des nos Partenaires Techniques et Financiers qui inlassablement, nous soutiennent dans nos efforts de développement.

Sur ce, je souhaite pleins succès à nos travaux et déclare ouverte la 6<sup>e</sup> réunion du Comité Technique de Coordination de la Lutte Antiacridienne dans les Etats membres de l'Autorité du Liptako-Gourma.

Vive la coopération entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger !

Vive l'Autorité du Liptako-Gourma !

Je vous remercie.

## Annexe 3

### ORDRE DU JOUR

1. Point de la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique (Projet Banque Mondiale).
2. Exposé par les Etats membres sur le bilan de la campagne 2013-2014 en matière de lutte anti acridienne.
3. Exposé par les Etats membres sur le programme d'activités de lutte anti acridienne pour la campagne agricole 2014-2015.
4. Echanges sur les préoccupations issues des rencontres précédentes :
  - collaboration transfrontalière entre les équipes de prospection et d'intervention des pays membres de l'ALG;
  - mutualisation des moyens d'intervention et synergie d'actions pour faire face au fléau acridien et autres préoccupations phytosanitaires dans la sous région ;
  - financement des réunions du Comité technique de coordination de la lutte antiacridienne.
5. Divers.

### PROGRAMME DE TRAVAIL

#### Mercredi 02 juillet 2014

9h30	Accueil des participants
9h 30 à 10h	Cérémonie d'ouverture de la réunion <ul style="list-style-type: none"><li>- Allocution du Directeur Général de l'ALG</li><li>- Présentation des participants</li><li>- Mise en place du bureau de séance</li><li>- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail</li></ul>
10h à 10h30	Pause café
10h30 à 12h 30	<ul style="list-style-type: none"><li>- Point de la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique (Projet Banque Mondiale)</li><li>- Echanges sur les présentations</li></ul>

12h30h à 15h           Pause déjeuner (libre)

15h à 17h               - Exposé des Etats sur le bilan de la campagne 2013-2014  
- Echanges sur les présentations

**Jeudi 03 juillet 2014**

8h à 10h                - Exposé des Etats sur le programme d'activités 2014-2015 en  
                              matière de lutte anti acridienne  
- Echanges sur les présentations

10h à 10h30            Pause café

10h30 à 12h30        Echanges sur les préoccupations issues des rencontres  
Précédentes :  
- collaboration transfrontalière entre les équipes de  
                              prospection et d'intervention des pays membres de l'ALG;  
  
- mutualisation des moyens d'intervention et synergie d'actions  
                              pour faire face au fléau acridien et autres préoccupations  
                              phytosanitaires dans la sous région ;  
  
- financement des réunions du Comité technique de  
                              coordination de la lutte antiacridienne.

12h30 à 15h            Pause déjeuner (libre)

15h à 17h               Rédaction du rapport de synthèse des travaux

**Vendredi 04 juillet 2014**

10h30 à 12h30        Présentation et adoption du rapport de synthèse des travaux

12h30 à 13h            Divers

13h                      Clôture des travaux de la rencontre